

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 28 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2026

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : BASCOU Pascale, DENAUX Josiane, GUILLEMOT Claire, LE LAMER Isabelle, MCCATER Caely, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, DAVID François, JAKOB-BAMBERG Rupert

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DU
MORBIHAN
Le : 29/09/2026
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme LE LAMER Isabelle

– PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE VOIRIE

Le conseil municipal a voté le lundi 6 juillet 2026 un premier programme de voirie pour pallier rapidement aux dégradations les plus importantes survenues pendant l'hiver et le printemps 2025-2026, marqués par une pluviométrie exceptionnelle suivi d'une sécheresse plus exceptionnelle encore.

Début septembre, le maire, Olivier Constant, l'adjoint aux travaux, Christophe Cocherel et le technicien du bureau d'études du pôle technique de Pontivy Communauté qui assiste la commune sur ces questions ont réalisé un nouvel état des lieux, duquel il ressort qu'il est nécessaire de programmer des travaux complémentaires. Il s'agit de poursuivre dans les deux prochaines années la remise à niveau de la voirie communale, en prévision de conditions climatiques de plus en plus exigeantes.

Ces travaux complémentaires ont été évalués et chiffrés en se basant sur les tarifs dont bénéficie la commune depuis deux ans au titre de son adhésion au groupement d'achat piloté par Pontivy Communauté. Pour prendre en compte les hausses de prix consécutives au déclenchement de la guerre au Moyen-Orient, au printemps dernier, la clause de révision leur a été appliquée.

Ces travaux sont les suivants. Ils sont mis au regard des aides qui peuvent être sollicitées.

Routes	Longueur	Montant HT	Aides sollicitées
Route de Sainte-Brigitte (enrobé)	850 M	44 961,73 €	• Conseil Départemental (au titre du Programme de Solidarité Territorial (PST) pour l'entretien de la voirie hors agglomération) • Pontivy Communauté (fonds de concours (FC) voirie)
Village de Lannouan (enrobé)	150 M	9 062,47 €	• Conseil Départemental (PST) • Pontivy Communauté (FC)
Village de Kermaria (enrobé)	320 M	22 349,24 €	• Conseil Départemental (PST) • Pontivy Communauté (FC)
Village de Kerseff (enrobé)	470 M	26 544,01 €	• Conseil Départemental (PST) • Pontivy Communauté (FC)
Bourg, rue Lein Ar Vourch' (bicouche)	130 M	8 112.43 €	• Conseil Départemental (PST) • Pontivy Communauté (FC)

Le total des travaux projetés s'élève à 111 029,88 € HT. Le maire précise qu'ils pourront être réalisés en 2027 et 2028 sans perdre le bénéfice du Programme de Solidarité Territorial au titre de l'année 2026, sous réserve que le dossier de demande soit complété avant le 15 octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le programme proposé et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Département du Morbihan et de Pontivy Communauté.

Il est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 29/09/2026
 Le Maire
 Olivier CONSTANT

